



IFORD

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES

Lauréat du Prix des Nations Unies pour la Population 2011

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE

I - Informations générales

<u>Désignation</u>	:	Cabinet d'audit externe ;
<u>Durée d'engagement</u>	:	Deux (2) ans, renouvelable une (1) fois ;
<u>Lieu d'intervention</u>	:	IFORD (Yaoundé, Cameroun) ;
<u>Date de publication</u>	:	22/11/2022
<u>Date limite de dépôt de candidature</u>	:	09/12/2022.

II - Brève description des tâches

Sous l'autorité de l'Administrateur et la supervision du Directeur de l'Administration et des Finances de l'IFORD, le Cabinet recruté sera chargé de :

- auditer les comptes de l'IFORD au titre des exercices clos au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 et donner son opinion sur les états financiers ;
- évaluer le dispositif de contrôle interne et faire des recommandations ;
- évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- faire des propositions en vue de l'amélioration de la tenue des comptes, des états financiers et du renforcement du contrôle interne.

III - Conditions de recevabilité

Le présent avis est ouvert aux cabinets d'audit et d'expertise comptable ressortissants de l'un des 22 pays membres de l'IFORD (Cf. : rattachement institutionnel).



IV - Composition de l'équipe

L'équipe de travail présentée par le Cabinet doit être composée de :

- un Expert-comptable (Directeur de Mission) ayant au moins sept (7) ans d'expérience en matière d'Audit suivant les normes généralement admises notamment celles de l'OHADA ;
- un titulaire d'un DESS en Audit, finances ou comptabilité ou d'une MSTCF ayant au moins cinq (5) ans d'expérience (Chef de Mission) en Audit, finances ou comptabilité ;
- deux (2) réviseurs comptables titulaires d'une maîtrise en Sciences Economiques, d'un DTS en gestion ou d'un BTS en comptabilité, gestion ou équivalent ayant (3) ans d'expérience professionnelle.

V - Rapports

Les rapports doivent comprendre :

- un rapport sur le contrôle interne ;
- un rapport sur les comptes.

Le Cabinet dispose de quinze jours après la fin des travaux pour produire son rapport. Cinq (5) exemplaires du rapport provisoire doivent être adressés à la Direction Exécutive de l'IFORD, huit (8) jours après la restitution des travaux.

Après prise en compte des observations et amendements faits par l'institut sur le rapport provisoire, cinq (5) exemplaires du rapport définitif doivent être produits et adressés à la Direction Exécutive de l'IFORD, sept (7) jours après le dépôt du rapport provisoire.

VI - Rattachement institutionnel

L'IFORD est une institution intergouvernementale africaine de formation, de recherche et d'appui au développement en matière de sciences de la population. Sans préjudice de son caractère international, il est rattaché sur le plan académique à l'Université de Yaoundé II. L'Institut jouit d'une entière autonomie administrative et financière. Il dessert prioritairement ses 22 pays membres : Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, R. D. Congo, Sénégal, Tchad, et Togo.

VII - Constitution et dépôt du dossier d'appel d'offres

- une offre technique en trois exemplaires dont une copie originale contenue dans une 1^{ère} enveloppe ;



- une offre financière en trois exemplaires dont une copie originale contenue dans une 2^{ème} enveloppe ;
- Le tout porté dans une 3^{ème} enveloppe scellée et revêtue de la mention « **offres technique et financière pour le recrutement d'un cabinet d'audit externe à n'ouvrir qu'en séance** » à déposer au Secrétariat de la Direction Exécution de l'IFORD, près du palais de justice de Yaoundé, au plus tard le 09 décembre 2022 à 12 heures précises ou par courriel aux adresses suivantes :

Monsieur l'Administrateur, IFORD, B.P. 1556 Yaoundé – Cameroun

e-mail : iford@iford-cm.org

stevemboko@gmail.com

dimasalifou@gmail.com

